



# HÔTELLERIE RESTAURATION



Évolution de l'offre entre 1997 et 2007 en Auvergne

## Un parc en diminution en phase de rénovation



Le secteur de l'hôtellerie et restauration occupe une position majeure dans l'économie régionale (plus de 7% du PIB régional en 2007 selon la Direction du Tourisme). Sur les dix dernières années, son parc a subi de profondes mutations.

### L'offre hôtelière



L'offre hôtelière a **diminué de près de 30% en dix ans**, et représente, au 31/12/2007, 975 établissements pour 18 131 chambres. Ce phénomène a été particulièrement important dans les villes d'eau et dans l'Allier, traduisant, par là, un déclin de l'activité thermale.



L'hébergement auvergnat affiche un **déficit marqué d'hôtels haut de gamme (3 et 4 étoiles) par rapport aux moyennes nationales**. Ces catégories sont pourtant les seules à avoir augmenté de 1997 à 2007. Les hôtels 2 étoiles restent toutefois encore largement majoritaires (51% des chambres).



L'amélioration du niveau d'équipement sanitaire des chambres et de l'accessibilité aux personnes handicapées, traduit un réel effort de modernisation et de mise aux normes.



Le renforcement du parc hôtelier urbain et le **développement des équipements pour les réunions et séminaires** illustrent l'émergence d'un tourisme d'affaires.



### L'offre de restauration

Le secteur de la restauration a considérablement évolué entre 1997 et 2007.

Le nombre de restaurants classiques s'est fortement renforcé, compensant une partie des nombreuses fermetures de restaurants d'hôtels. Les villes d'eau sont l'exemple le plus frappant de cette tendance.

L'offre de restauration	RESTAURANTS			PLACES ASSISES		
	1997	2007	Variation	1997	2007	Variation
ALLIER	739	669	↘9%	45 104	40 540	↘10%
CANTAL	504	466	↘8%	37 095	33 680	↘9%
HAUTE-LOIRE	496	487	↘2%	33 069	31 292	↘5%
PUY-DE-DÔME	1 305	1 234	↘5%	87 563	82 858	↘5%
AUVERGNE	3 044	2 856	↘6%	202 831	188 370	↘7%

Les restaurants restent majoritairement implantés en milieu rural, malgré une baisse de leur nombre. Cependant, les zones urbaines sont les seules à avoir renforcé leur offre de restauration sur ces dix dernières années, répondant ainsi à de nouveaux modes de consommation.

Le parc d'hôtellerie et restauration a subi de profondes mutations. Sur les dix dernières années, les acteurs économiques de ce secteur ont réalisé de nombreux efforts, pour répondre aux exigences des dernières réglementations, mais aussi aux nouvelles attentes des consommateurs. Ces actions sont toutefois à poursuivre...

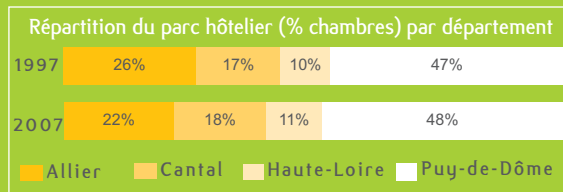


# HÔTELLERIE



## Le Puy-de-Dôme : département dominant

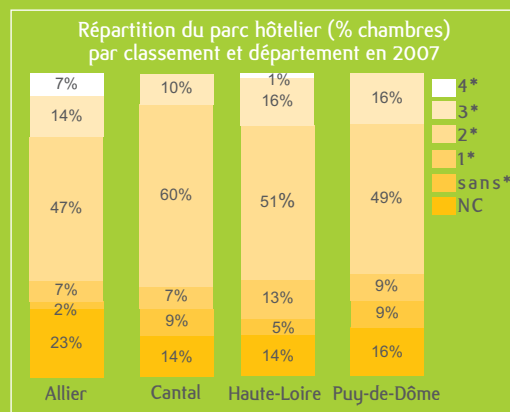
Le département du Puy-de-Dôme concentre **près de la moitié de l'offre hôtelière de la région**. La zone touristique Clermont-Volcans représente à elle seule 25% du parc régional.



Si la capacité d'hébergement des départements du Cantal et de la Haute-Loire demeure sensiblement la même en pourcentage, celle de l'Allier perd en revanche quatre points sur ces 10 dernières années. Le parc hôtelier de l'Allier reste malgré tout au deuxième rang régional.

## Un déficit d'hôtels 3\* et 4\*...

En 2007, la part des **hôtels 3 et 4 étoiles** en Auvergne est bien inférieure à la moyenne nationale, représentant seulement **20% de l'offre classée, contre près de 40% en France** (sources INSEE, Direction du Tourisme).



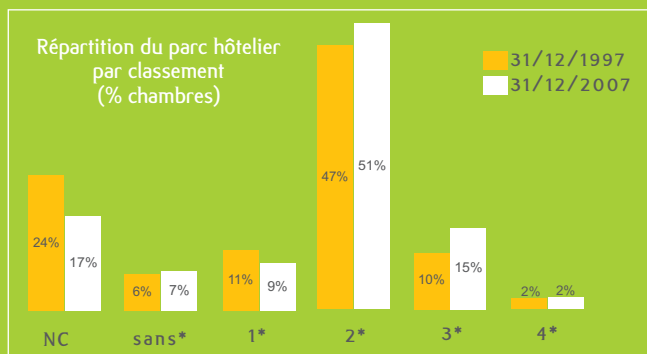
Au 31/12/2007, le Cantal ne dispose pas d'hôtel 4 étoiles et le Puy-de-Dôme en compte un seul. Les 2 étoiles sont en revanche majoritaires en Auvergne, représentant plus de 60% de l'offre d'hébergement classée, contre 44% au niveau national (sources INSEE, Direction du Tourisme).

**L'Allier est le département proposant le niveau de gamme le plus élevé :**

- 27% de l'offre classée du département est constituée de 3 et 4 étoiles.
- il concentre près de 60% des 4 étoiles de la région.

## ... malgré une progression de classements

Les hôtels classés **3 et 4 étoiles** sont les seuls à avoir connu une progression sur ces dix dernières années en Auvergne. Avec près de 3 000 chambres en 2007, ils représentent 20% de l'offre, contre 15% dix ans auparavant.



L'augmentation de ces catégories a été enregistrée dans l'ensemble des départements de la région, à l'exception de l'Allier, qui a vu son parc diminuer quel que soit le niveau de classement.

L'amélioration du niveau de confort du parc auvergnat se traduit également par la **baisse des établissements non classés dans tous les départements**. Leur part en nombre de chambres a diminué de 7 points en 10 ans.

## Les villes d'eau les plus touchées

Sur les dix dernières années, ce sont les villes d'eau qui ont enregistré **la plus forte diminution de leur parc hôtelier (-50%)**, tout classement confondu. Le poids de l'hôtellerie thermique en Auvergne s'est ainsi nettement réduit, passant de 36% à **25% de l'offre régionale**.

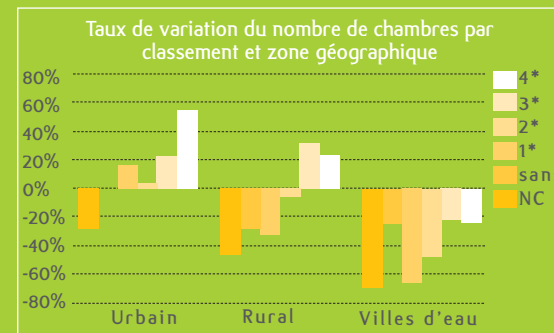
Évolution du nombre de chambres par zone géographique

	1997	2007	Variation
Urbain	5 238	5 287	≈1%
Rural	10 530	8 363	≈21%
Villes d'eaux	9 029	4 481	≈50%

La fermeture des établissements n'ayant pu se mettre aux normes explique notamment cette tendance.

Les deux départements les plus touchés au niveau thermal sont le Puy-de-Dôme et surtout l'Allier, où l'hôtellerie est portée par les villes d'eau (près de 50% de l'offre du département).

## Un renforcement de l'offre en zone urbaine



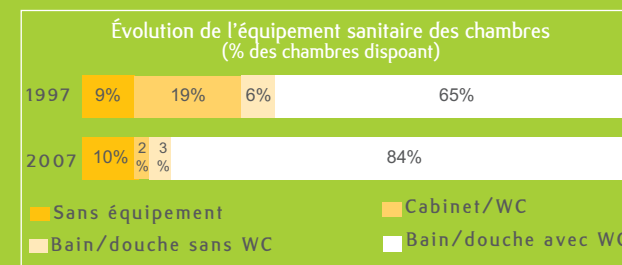
Hormis pour les établissements non classés, **les communes urbaines sont les seules à avoir maintenu leur capacité hôtelière**. Cette tendance est amplifiée dans le département du Puy-de-Dôme, qui concentre le plus de territoires urbains (+9% de chambres).

Une demande d'hébergement croissante dans les unités urbaines, ainsi que le développement des chaînes hôtelières, concourent à ce renforcement.

Une baisse est en revanche observée au niveau de l'offre d'hébergement en zones rurales (-21%), à l'exception de celle des hôtels 3 et 4 étoiles.

## Un meilleur niveau d'équipement sanitaire

En dix ans, le niveau d'équipement sanitaire privatif des chambres a nettement progressé. **Le taux de chambres avec un équipement sanitaire complet (bain ou douche avec WC) a gagné presque 20 points (65%→84%)** sur la période 1997-2007.

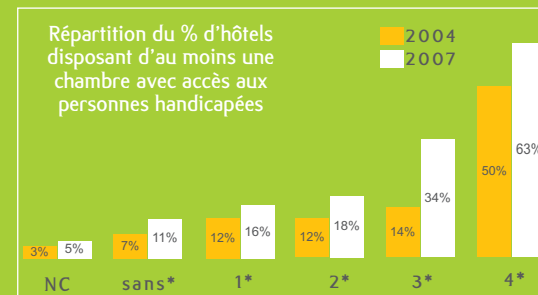


Cette tendance est confirmée quel que soit le classement hôtelier. A noter, toutefois, que plus de 50% des chambres des hôtels non classés ne disposent encore que d'un équipement sanitaire partiel.

Les politiques de mise aux normes et les fermetures d'établissements insuffisamment équipés expliquent cette tendance et devraient permettre de continuer à améliorer ce niveau de confort.

## L'accès aux personnes handicapées se met en place

La loi du 11 février 2005 a rendu obligatoire l'accès aux établissements recevant du public à toute personne handicapée. Un délai de dix ans a été fixé aux établissements existants pour appliquer cette nouvelle réglementation.



En Auvergne, les premières retombées de la loi sont à noter. Entre 2004 et 2007, le pourcentage d'hôtels disposant d'au moins une chambre avec accès handicapé est passé de 9% à 15%. **Le nombre de chambres équipées a aussi progressé de près de 50%**.

Au 31/12/2007, 143 hôtels disposent d'au moins une chambre avec accès handicapé, soit 281 chambres équipées au total. Ce phénomène reste donc encore insuffisant et un effort important devra être réalisé pour parvenir au niveau imposé par la nouvelle réglementation.

## Un tourisme d'affaires émergent

Selon de nombreux spécialistes, le tourisme d'affaires est un atout majeur pour l'économie d'un territoire. Dans les années à venir, il devrait être amené à s'intensifier via le développement d'infrastructures et de capacités d'accueil appropriées.

Évolution de l'équipement des hôtels pour l'accueil de réunions ou de séminaires

	2004	2007
% d'hôtels ayant au moins une salle de réunion	32%	35%
Nombre total de salles de réunion	285	343
Capacité totale d'accueil des groupes (en nombre de personnes)	9 437	12 157
% d'hôtels disposant d'équipements spécifiques pour séminaires	11%	14%

La région Auvergne semble suivre cette évolution. **Le renforcement de l'hôtellerie urbaine contribue à un meilleur accueil des voyageurs d'affaires**, que ce soit à titre individuel, ou dans le cadre de foires, salons ou congrès.

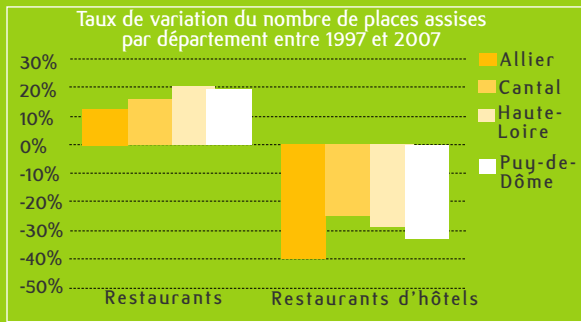
D'autre part, **l'amélioration de l'équipement des hôtels, pour accueillir des réunions ou séminaires** d'entreprises, confirme l'existence d'un réel marché.



# RESTAURATION



## Un secteur en pleine mutation

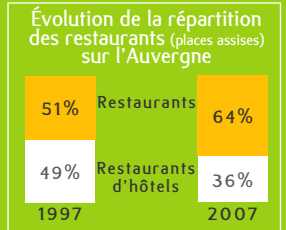


Les modes de restauration ont considérablement évolué en France. L'Auvergne n'échappe pas à cette tendance. Les repas hors foyers augmentent régulièrement depuis dix ans, de part les changements de mode de vie et d'alimentation.

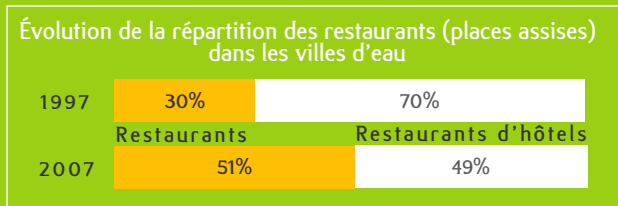
**Les restaurants classiques s'en trouvent ainsi largement renforcés (2/3 de l'offre), en augmentation de 20% depuis 1997.**

En parallèle, la régression du parc hôtelier a conduit à la **disparition de nombreux restaurants d'hôtels**. Alors qu'ils représentaient près de 50% de l'offre en 1997, ils ne constituent plus que 36% du parc en 2007.

Le constat est le même quel que soit le département : les restaurants d'hôtels diminuent fortement alors que les restaurants s'accroissent significativement. Ces évolutions sont amplifiées dans l'Allier, d'où une baisse plus élevée du parc de restaurants de ce département.



## Une tendance amplifiée dans les villes d'eau



Les villes d'eau sont l'exemple le plus frappant des mutations du secteur de la restauration. Les évolutions constatées précédemment y sont encore plus marquées que dans le reste de l'Auvergne :

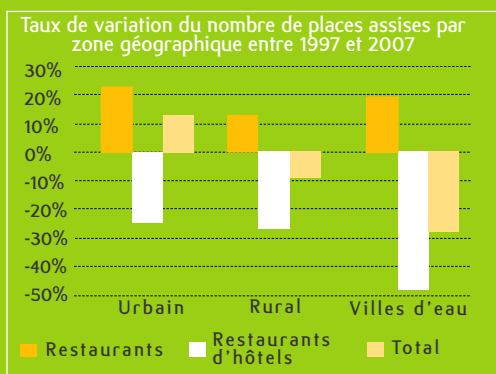
o les **restaurants d'hôtels**, largement majoritaires en 1997, **ont chuté de 50%**, en raison des difficultés de mise aux normes du secteur hôtelier ;

o les établissements de **restauration classique** ont en revanche **renforcé leur capacité de 20%**, et, de ce fait, compensé une partie de l'affaiblissement de l'offre.

Évolution du nombre de places assises dans les villes d'eau

	1997	2007	Variation
Urbain	5 238	5 287	+1%
Rural	10 530	8 363	-21%

## L'offre s'intensifie en zone urbaine



**L'implantation géographique des restaurants reste principalement rurale en Auvergne (plus de 60% de l'offre)**. Le Cantal demeure le seul département de la région où les restaurants d'hôtels sont majoritaires, tandis que la Haute-Loire est le département où le nombre de restaurants classiques a le plus augmenté.

**Les zones urbaines sont les seules à avoir accru leur offre en restauration (+13% du nombre de places assises sur les dix dernières années).**

L'organisation des journées de travail (pause déjeuner raccourcie, déjeuner de travail) a fait naître un besoin nouveau de restauration économique et rapide (cafétéria, formule plat du jour, fast-food,...), d'où un réel développement de ce secteur d'activité dans les unités urbaines et leurs périphéries (23% de l'offre en zone urbaine, contre 7% sur le reste du territoire en 2007).

**La restauration à thème** (spécialités régionales, étrangères,...) s'est également **intensifiée en zone urbaine** (28% de l'offre, contre 6% pour les autres territoires en 2007). Aller au restaurant correspond aujourd'hui également à la recherche d'un moment de loisir et de convivialité.